

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/I-20

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE
DE PATRIMOINE**

Les politiques d'aides aux communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les communes reste toujours très fort et, pour 2005, je vous propose de poursuivre nos actions sur des bases identiques à celles des années passées.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A
USAGES MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que notre Assemblée s'est fixé, cette action permet de créer dans toutes les communes du département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Cette année encore, la mise en place des contrats de terroir puis des contrats de pays continue de susciter une accélération de cette politique.

C'est pourquoi en 2005, je vous propose d'adopter une délibération de programme de **300 000 €**, et de ratifier **332 861 €** en crédits de paiement sur l'article 2041436, sous-fonction 74.

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Là encore, l'incidence des contrats de Pays encourage la demande ce qui se traduit par une augmentation des opérations proposées par les Communes. Nous avons ainsi consacré **305 000 €** en 1996, **457 000 €** en 1997 et 1998, puis **630 000 €** en 2001, **676 000 €** en 2002 pour atteindre **907 500 €** en 2003 et **811 856 €** en 2004.

A l'occasion du Budget Primitif de 2005, et pour tenir compte des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une délibération de programme de **600 000 €** et de ratifier **745 878 €** en crédits de paiement sur l'article 2041437, sous-fonction 74.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des délibérations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous propose :

- d'adopter les délibérations de programme pour 2005,
- et de ratifier les crédits de paiement correspondants.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

- Adopte une délibération de 300 000 € ;

Réparations aux bâtiments communaux

- Adopte une délibération de programme de 600 000 €
- Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

IMPUTA- TIONS Budgétaires.	LIBELLE	DP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2005	2006	2007
Article 2041436 sous-fonction 74	Construction	D.P antérieures	282 861	173 192	51 547
	Aménagement de salles à usa-ges multiples et de salles de réunion	DP 2005 : 300 000 €	50 000	150 000	100 000
	Crédits à ratifier		332 861		
Article 2041437 sous-fonction 74	Réparations aux	D.P antérieures	650 878	512 956	225 616
	bâtiments com- munaux	DP 2005 : 600 000 €	95 000	310 000	195 000
	Crédits à ratifier		745 878		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,